

# Conditions générales de location par abonnement

service accessible depuis le site [location-sports.decathlon.fr](https://location-sports.decathlon.fr)  
version 06/08/2024

Les présentes conditions générales de location par abonnement au service DECATHLON LOCATION, ci-après (ci-après « CGL »), définissent les conditions dans lesquelles les clients peuvent souscrire aux prestations proposées sur le site <https://location-sports.decathlon.fr/> (ci-après le « Site »). En souscrivant en ligne un contrat de location par abonnement (ci-après le "Contrat"), le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepter entièrement et sans réserve les conditions du service stipulées aux présentes.

Les présentes CGL prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la société DECATHLON.

Elles peuvent être complétées le cas échéant par des conditions d'utilisation particulières à certains services offerts sur le Site, lesquelles complètent les présentes conditions générales et, en cas de contradiction, prévalent sur ces dernières.

**Les conditions générales de location de date à date de Stand Up Paddle, Kayak et Surf et concernant une liste réduite de magasins figurent en annexe IV**

Afin faciliter votre lecture des présentes, ce tableau récapitule les principales caractéristiques de votre contrat d'ABONNEMENT (pour votre contrat de location de Kayak SUP et Surf vous rendre directement en annexe IV)

Comment nous contacter ?	En vous rendant sur <a href="https://location-sports.decathlon.fr/contact">https://location-sports.decathlon.fr/contact</a> .
Où puis-je retrouver mes informations contrat / factures ?	Pour cela, nous vous invitons à vous connecter sur votre compte en cliquant sur le lien <a href="https://location-sports.decathlon.fr/signin">https://location-sports.decathlon.fr/signin</a> muni de votre email de contrat.
Quelles sont les restrictions à l'usage de mon produit ?	L'usage de nos produits est strictement interdit dans le cadre d'une activité professionnelle (livraison / location ...) Pour les vélos électriques, au-delà de 800 km / mois, le kilomètre supplémentaire vous sera facturé 0,3€/km. D'une manière générale, il vous faut respecter les restrictions d'usage de votre produit qui sont détaillées dans les annexes des présentes CGL.
Suis je assuré.e casse & vol et quelle démarche pour m'inscrire ?	<u>Vélo enfant</u> : Vous êtes automatiquement assuré(e)s contre la casse. L'assurance vol est en option à 2€/mois à l'ouverture du contrat uniquement
	<u>Vélo adulte</u> : Pour les offres avec une assurance comprise ou avec assurance choisie en option, vous êtes automatiquement assuré(e)s contre la casse ET le vol / Vous n'avez aucune démarche complémentaire d'inscription à faire Attention : Dans le cas d'utilisation d'un antivol en U avec un câble, le cadre du vélo doit être solidarisé au point fixe par le U et non par le câble uniquement. Dans le cas échéant, l'assurance refusera l'indemnisation du vol.
	Matériel de fitness : les produits sont sous votre entière et seule responsabilité.
Qu'est ce qui est inclus dans l'entretien annuel de mon vélo ?	Dans le cas d'une location vélo, l'entretien annuel inclut le changement des pièces lié à l'usure normale du vélo. A l'inverse, ne sont pas pris en charge l'usure anormale par rapport à la durée du contrat (pneus sur usés dû à des dérapages ..) la négligence de l'utilisateur (chaîne rouillée), le remplacement de toutes pièces manquantes ou dégradées.
Je rencontre un problème : casse / vol / réparation	Pour les produits éligibles à l'Assurance, avant de vous rendre en magasin nous vous invitons à contacter l'assurance à <a href="mailto:contact.assurances@decathlon.com">contact.assurances@decathlon.com</a> ou au 09 69 321 320 afin d'activer les garanties de votre contrat d'assurance.
	En cas de vol, vous devez déposer plainte puis envoyer un mail à <a href="mailto:location.enligne@decathlon.fr">location.enligne@decathlon.fr</a>

	Pour les produits non éligibles à l'assurance ou en cas de refus de prise en charge, Les réparations seront à effectuer dans l'atelier de votre magasin. Il appartient à DECATHLON seul de qualifier la nature des réparations. Avant toute réparation, DECATHLON présentera un devis au Client
Je souhaite rendre mon produit	Si vous avez choisi initialement la livraison de votre produit en Cliquez / Retirez en magasin, vous pouvez vous rendre dans n'importe quel magasin DECATHLON / Si vous avez choisi initialement la livraison de votre produit à domicile (matériel fitness, ...), la demande d'enlèvement ne se fait pas en magasin mais exclusivement via <a href="https://location-sports.decathlon.fr/contact">https://location-sports.decathlon.fr/contact</a> afin d'obtenir l'affrètement du transporteur.
	Si vous rendez le produit avant la fin d'engagement contractuelle minimum, les loyers restant dûs vous seront facturé(e)s De même le produit doit être propre et entretenu ; des frais supplémentaires pourraient vous être facturé(e) le cas échéant
Ma carte a expiré / mise en opposition	Pour renseigner votre nouvelle carte, rendez vous dans la rubrique "mes moyens de paiement" de votre compte client sur <a href="https://location-sports.decathlon.fr">location-sports.decathlon.fr</a> muni(e) de l'email de votre contrat.

#### *ARTICLE 1 – IDENTITE DU LOUEUR ET CONTACT*

Le Service est proposé par la Société DECATHLON, Société par actions simplifiée à capital variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 500 569 405, situé 4 Boulevard de Mons 59650 VILLENEUVE D'ASCQ (ci-après « DECATHLON»), qui propose une sélection de produits à la location accessibles en annexe (ci-après le(s) "Produit(s)").

Le Service Clients de DECATHLON peut être contacté aux coordonnées suivantes pour toute information à l'adresse mail : [contact.location@decathlon.fr](mailto:contact.location@decathlon.fr)

#### *ARTICLE 2 – DESCRIPTION DU SERVICE DECATHLON LOCATION*

DECATHLON LOCATION est un service de location par abonnement de Produits (ci-après le « Service »).

L'abonnement au Service est souscrit pour une durée initiale ferme qui varie en fonction des produits (ci-après la "Durée Initiale") et est reconduit de manière tacite mensuellement et ce sans engagement de durée à l'issue de la 6 Durée Initiale. Cette Durée Initiale est précisée en annexe pour chacun des Produits

#### *ARTICLE 3 - DISPONIBILITE DU SERVICE*

Le Service est accessible à toute personne physique majeure disposant de la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des présentes conditions générales, ou avec l'accord de son représentant légal pour le majeur ne disposant pas de la pleine capacité juridique.

### 3.1 SOUSCRIPTION EN LIGNE VIA LE SITE

Le Service est accessible uniquement en ligne à partir du Site.

Toutefois, le Client accepte que DECATHLON ne pourra pas garantir l'accessibilité en cas de force majeure ou d'injonction donnée par les autorités compétentes d'une restriction totale ou partielle, temporaire ou définitive de son activité ou en cas de maintenance du Service et/ou du Site .

Sont proposés à la location par abonnement l'ensemble des Produits figurant sur le site <https://location-sports.decathlon.fr/>

Afin de pouvoir souscrire au Service, le Client crée un compte Decathlon gratuitement dans les conditions décrites à l'article 5.1 des présentes.

### 3.2 CHOIX DES PRODUITS

Le Client choisit librement le(s) Produit(s) qu'il souhaite louer. Il reconnaît être informé de leurs spécifications techniques préalablement à la location. De ce fait, DECATHLON ne saurait être tenu responsable de toute inadaptation des Produits aux besoins du Client.

Decathlon se réserve le droit de fournir un produit équivalent en cas de rupture de stock. Veuillez noter que les photos affichées sur notre site sont fournies à titre indicatif et peuvent ne pas représenter exactement le modèle qui vous sera attribué

### 3.3 DISPONIBILITÉ DU SERVICE

En fonction du produit choisi, le service de location sera disponible soit par livraison à Domicile soit par retrait en point de vente.

Le service de livraison à Domicile (ci-après LAD) est disponible sur l'ensemble de la France Métropolitaine. Le retrait en magasin est disponible sur un nombre croissant de magasins (ci-après «Magasin de retrait») dont la liste est consultable en cliquant [ici](#).

En cas de choix par le Client du service de retrait sur un magasin de collecte, le retrait du ou des Produits est conditionné aux jours et horaires d'ouverture du Magasin de collecte choisi et consultables sur le site [www.decathlon.fr](http://www.decathlon.fr).

En cas de choix par le client du service de livraison LAD, le transporteur propose des créneaux de rendez-vous au Client. DECATHLON ne saurait être tenu responsable, s'il ne peut permettre le retrait dans le cas où le client ne se présente pas au rendez-vous ou ne respecte pas les présentes conditions, en cas de force majeure ou d'injonction donnée par les autorités compétentes d'une restriction totale ou partielle, temporaire ou définitive de son activité.

### ARTICLE 4 - CARACTÉRISTIQUES DES PRODUITS

Avant toute location sur le site internet et/ou l'Application, le Client peut prendre connaissance, sur la fiche produit, des caractéristiques de chaque Produit qu'il souhaite louer.

Le Client est informé et accepte que le Produit sélectionné soit loué en l'état, et qu'il est susceptible d'avoir fait l'objet de location(s) antérieure(s) avant d'être remis en location par DECATHLON.

Le Client peut à tout moment prendre connaissance des descriptions et caractéristiques des produits proposés à

la location.

## **ARTICLE 5 - COMMANDE ET INSCRIPTION AU SERVICE**

Après avoir sélectionné le Produit souhaité, le Client est invité à se connecter à son compte DECATHLON en renseignant son identifiant et son mot de passe.

Si le Client ne dispose pas encore d'un compte DECATHLON, il est alors invité à en créer un.

### **5.1 CRÉATION D'UN COMPTE**

Pour créer son compte personnel, le Client sera redirigé vers le site <https://login.decathlon.net/>; et devra renseigner les champs suivants :

- Renseigne son email ;
- Clique sur "Suivant" ;
- Sélectionne son pays ;
- Clique sur "Créer un compte" ;
- Crée un mot de passe (avec possibilité de l'afficher) ;
- Clique sur "Valider" ;
- A la possibilité de choisir les informations qu'il souhaite partager avec le Service ;
- Clique sur "Autoriser".

Le Client sera alors automatiquement redirigé sur le Site, afin de compléter son compte notamment en renseignant une adresse de facturation ainsi que sa date de naissance.

Le Client recevra alors, par email, la confirmation de la création de son compte.

La fourniture d'informations exactes, sincères et à jour est primordiale. Le Client s'engage, à ce titre, à notifier à DECATHLON toute modification affectant ses informations. Les modifications peuvent être effectuées directement par le Client via son compte sur le Site.

Le Client est seul responsable des conséquences de l'absence d'actualisation de ses informations personnelles et reconnaît expressément que la responsabilité de DECATHLON ne saurait être engagée en cas de déclarations mensongères concernant son identité.

Par ailleurs, le Client est seul responsable de l'accès à son compte. De ce fait, il s'engage à conserver et à ne pas communiquer à des tiers ses identifiants et mots de passe. S'il soupçonne qu'une tierce personne a pu avoir accès à ses identifiants et/ou s'est connecté à son compte, il s'engage à en informer DECATHLON dans les meilleurs délais et à modifier son mot de passe.

### **5.2 SOUSCRIPTION EN LIGNE DU CONTRAT**

Le Contrat est souscrit en ligne sur le Site et est entièrement régi par les présentes CGL.

Le Client se connecte à son compte via le Site avec son adresse email et le mot de passe utilisé lors de la création du compte. Pour que sa souscription soit pleinement effective, le Client doit suivre et respecter l'intégralité du parcours de souscription suivant :

- Sélectionner le ou les Produit(s) pour le(s)quel(s) il souhaite souscrire au Service,
- Sélectionner au choix la LAD ou le service retrait en magasin ;
- Saisir son adresse de facturation, son numéro de téléphone mobile ;
- Valider les CGL ;
- Visualiser le récapitulatif de commande ;
- Cocher la case « J'ai lu et j'accepte les conditions générales de location par abonnement et j'accepte que la carte bancaire renseignée ci-dessous soit utilisée

mensuellement pour payer mon abonnement”

- Renseigner les coordonnées de sa carte bancaire qui sera débitée immédiatement du montant du premier loyer et des frais éventuels de préparation et par la suite pour le paiement des loyers.
- Cliquer sur le bouton “Payer ma commande” afin d’effectuer le paiement du loyer du premier mois de location et des frais éventuels de préparation.

### **5.3 INDISPONIBILITÉ DU PRODUIT SOUHAITÉ PAR LE CLIENT**

Si le Produit pour lequel le Client souhaite souscrire au Service n’est pas disponible, le Client pourra s’inscrire sur le Site afin d’être notifié de la prochaine disponibilité du Produit.

### **5.4 CONFIRMATION DE COMMANDE**

A l’issue de sa commande et du paiement, le Client reçoit par email une confirmation de celle-ci qui : (i) récapitule les éléments de la commande (ii) comporte les conditions générales en vigueur au jour de la commande.

Le Client doit s’assurer que les coordonnées communiquées lors de sa commande sont correctes et qu’elles lui permettent de recevoir l’email de confirmation de sa commande ainsi que la notification de disponibilité de son Produit en Magasin de retrait ou de LAD (ci-après la “Notification de disponibilité”). A défaut de réception de celui-ci, le Client doit contacter DECATHLON aux coordonnées mentionnées à l’Article 1.

DECATHLON recommande au Client de conserver les informations contenues dans la confirmation de commande.

### **5.5 DÉMARRAGE DE LA LOCATION PAR ABONNEMENT**

La location démarre à la date de paiement du premier loyer.

La preuve de livraison intervient à la remise effective du Produit par le magasin de retrait ou par le transporteur en cas de LAD via un processus de signature électronique du bon de livraison. Une preuve d’identité sera demandé au Client avant la signature du bon de livraison

Si le client n’a pu concrétiser aucun rendez vous avec le transporteur dans les 7 jours en cas de choix de livraison LAD ou si le client n’a pas se rendre sous 1 mois dans le magasin de retrait qu’il a choisi pour réceptionner le Produit, alors l’abonnement sera automatiquement résilié et les sommes prélevées aux titres de l’engagement minimum remboursées à l’exception des frais éventuels de préparation et de livraison.

### **5.6 DÉPÔT DE GARANTIE/CAUTION**

DECATHLON LOCATION se réserve la possibilité en fonction de la nature du produit de procéder à la facturation d’un dépôt de garantie au titre de la location du matériel sportif. Ce dépôt de garantie sera prélevé lors de la réservation, sur le compte du Souscripteur en utilisant le moyen de paiement déclaré lors de la souscription.

Le montant du dépôt sera restitué au Souscripteur au terme du Contrat, c’est-à-dire après la restitution complète du matériel sportif et le règlement de tous les paiements en suspens (dont les éventuels dommages pour lesquels le Souscripteur aura été déclaré responsable par DECATHLON LOCATION au titre du paragraphe 16.3). DECATHLON LOCATION est autorisé à utiliser le dépôt de garantie pour acquitter tous les paiements dus, des dommages ou pièces manquantes à

régler par le Client. Le dépôt de garantie sera restitué dans un délai maximum de deux semaines à compter du terme du Contrat.

#### *ARTICLE 6 – TARIFICATION*

La validation par le Client de sa commande génère la facturation des frais du premier loyer du Service et des frais éventuels de préparation dont le montant figure en Annexe des présentes.

Le prix du Service est indiqué sur les fiches produits du Site en termes de loyer mensuel et en euros, toutes taxes comprises. Ce loyer inclut la location du Produit et des services associés en inclusion et choisis éventuellement en option par le client lors de la commande (détails en Annexe des présentes)

Le Client reconnaît et accepte que tout mois de location entamé est un loyer dû quand bien même ledit mois ne serait pas complet.

#### *ARTICLE 7 – DURÉE DE LOCATION PAR ABONNEMENT*

La location par abonnement démarre dans les conditions prévues à l'Article 5.5 des présentes.

Le Client peut mettre fin à tout moment, sans préavis, à son abonnement à l'issue de la Durée Initiale.

Le client peut se rendre avec son Produit dans un magasin de retrait : seule la validation électronique du retour par un Vendeur mettra fin à l'Abonnement

Sinon le client contacte le service support Location par mail [contact.location@decathlon.fr](mailto:contact.location@decathlon.fr) afin d'organiser la prise en charge du retour. L'arrêt de l'abonnement sera effectif une fois le Produit réceptionné par notre entrepôt et son état vérifié

#### *ARTICLE 8 – DROIT DE RÉTRACTATION*

Conformément au code de la consommation, le Client bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la date de remise du produit. Le Client souhaitant exercer son droit de rétractation devra le notifier depuis son compte sur le Site ou par mail [contact.location@decathlon.fr](mailto:contact.location@decathlon.fr) afin d'organiser la restitution du produit dans les plus brefs délais.

Le Produit doit impérativement être retourné à DECATHLON au plus tard dans les 14 (quatorze) jours calendaires suivant la communication par le Client, de sa volonté de se rétracter.

Quel que soit le choix de livraison LAD ou magasin de retrait, le Client doit venir muni d'une pièce d'identité.

Le Client est réputé responsable en cas de détérioration des Produits lors de leur retour à DECATHLON.

A compter de la date de remise du Produit au magasin de retrait ou au transporteur de LAD, le Client sera remboursé dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 14 (quatorze) jours de l'intégralité des sommes versées pour sa commande, déduction faite le cas échéant des éventuels frais de préparation, qui restent à la charge du Client ou des éventuels frais de remise en état du Produit en cas de détérioration non consécutive à l'usage normal.

#### *ARTICLE 9 – PAIEMENT*

Seules sont acceptées les cartes bancaires des réseaux CB, Visa et Mastercard émises par un établissement bancaire domicilié en France et reconnues éligibles au paiement 3DS par l'établissement émetteur ; les cartes bancaires à autorisation systématique (par exemple : Maestro et Electron) ainsi que tout autre moyen de paiement sera

refusé. DECATHLON se réserve la possibilité de modifier cette liste à tout moment, notamment pour des raisons de lutte contre la fraude et les impayés.

Tout autre moyen de paiement sera refusé.

Pour ces mêmes raisons, DECATHLON se réserve le droit de refuser de conclure un contrat de location avec le client.e pour les raisons suivantes, sans s'y limiter, si :

- le Client.e a déjà eu un ou plusieurs impayés sur ses contrats de LOCATION précédents
- DECATHLON LOCATION évalue que l'engagement du client.e vis à vis de DECATHLON LOCATION ne peut être augmenté en raison du nombre et/ou du montant des contrats de LOCATION déjà en cours
- DECATHLON LOCATION évalue que les informations fournies par le Client.e ne présentent pas des garanties suffisantes de contactabilité
- qu'au vu des informations fournies, la demande du Client.e est susceptible de répondre à un usage professionnel.

Le Client s'engage à être titulaire de la carte bancaire et/ou d'être en droit d'en user pour l'objet des présentes.

Aux fins de lutte contre la fraude et de protection de la clientèle vis-à-vis d'un endettement excessif, DECATHLON fait appel aux sociétés Meelo et TINK pour évaluer au mieux le reste à vivre du prospect(e) et proposer un avis favorable ou défavorable.

Pour effectuer cette évaluation, le transfert des informations et l'accès au compte bancaire sont réalisés sur la base

de votre consentement aux présentes CGL à l'égard de Meelo et de TINK. Pour davantage d'informations sur vos données personnelles traitées par Meelo cliquez [ICI](#).

En cas d'avis défavorable, DECATHLON se réserve la possibilité de refuser de conclure un contrat de location avec le client.e

Aux fins de paiement du Service, DECATHLON fait appel à la société "STRIPE", prestataire de services de paiement dont les coordonnées sont les suivantes : Stripe France SARL, 11 bvd Haussmann 75009 Paris.

Numéro de SIREN - 807 572 011

Stripe Payments Europe, Ltd. One Building, 1 Grand Canal Street Lower, Dublin 2

Le Client accepte expressément que la société STRIPE débite les sommes dues par le Client sur le moyen de paiement que ce dernier aura renseigné.

Parmi les services proposés par STRIPE, DECATHLON LOCATION fait appel à ses outils de lutte contre la fraude à la carte bancaire et de vérification que l'engagement financier mensuel des contrats de location en cours n'excède pas les plafonds autorisés à sa banque émettrice de la carte. En cas d'avis défavorable par STRIPE, DECATHLON se réserve la possibilité de refuser de conclure un contrat de location avec le client.e

Le Client accepte que la société STRIPE débite sur le moyen de paiement du Client les montants dus au titre des loyers mensuels.

Le paiement des loyers dûs au titre du Service s'effectue de la manière suivante :

### 9.1 PAIEMENT DU PREMIER LOYER DU PREMIER MOIS D'ABONNEMENT

Le Client procédera au paiement du premier mois d'abonnement ainsi que des frais de préparation lors de la souscription au Service sur le Site par carte bancaire.

La confirmation de la commande du Client par DECATHLON est conditionnée au plein paiement du premier loyer et des éventuels frais de préparation.

### 9.2 PAIEMENT DES LOYERS SUIVANTS

Les loyers suivants seront facturés via le moyen de paiement par lequel le Client a payé le premier loyer et qui est indiqué sur son compte. Le prélèvement sera effectué à la date de démarrage de la location tel que décrit à l'Article 5.5.

La date de facturation peut changer si par exemple, la carte bancaire n'a pas fonctionné, si le jour de démarrage de la location ne figure pas dans le mois concerné.

Le Client accepte d'obtenir ses factures par voie électronique.

L'ensemble des factures est disponible via l'espace Mon Compte du Site.

### 9.3 RETARD DE PAIEMENT

Si le paiement ne peut pas être effectué en raison d'une défaillance du Client ou que le Client ne paie pas les loyers aux échéances convenues entraînant ainsi un retard dans le paiement des loyers, le Client encourt pour le premier retard l'application de pénalités de retard d'un montant égal à deux fois l'intérêt légal par jour de retard de paiement.

Si le retard de paiement est récurrent, DECATHLON pourra appliquer au Client une pénalité dont le montant et les modalités sont fixés par le paragraphe 16.5 *INEXÉCUTION D'UNE OBLIGATION DU CLIENT* des présentes.

La récurrence du retard du paiement est considérée au sens des présentes CGL,

comme une faute grave pouvant justifier la rupture unilatérale du Contrat de location par DECATHLON

DECATHLON informera le Client par email et/ou SMS et/ou appel téléphonique de l'échec du paiement. Si la défaillance de paiement du Client persiste sur une durée consécutive de 45 jours, elle sera considérée comme récurrente. DECATHLON aura alors la faculté de résilier le contrat de location par abonnement et d'exiger la restitution immédiate du Produit dans les conditions prévues au paragraphes 12 *FIN DE LOCATION* et de facturer des pénalités selon les modalités prévues par le paragraphe 16.5 *INEXÉCUTION D'UNE OBLIGATION DU CLIENT*.

### ARTICLE 10 - RETRAIT DU PRODUIT

Quel que soit le choix de livraison du Produit (Magasin de Retrait ou LAD), le Client sera averti de sa mise à disposition par email et par SMS.

En cas de choix de retrait en magasin, le Client disposera alors de 30 jours calendaires pour venir retirer le Produit, nonobstant l'application des stipulations de l'article 5.5 des présentes.

En cas de choix de livraison à domicile, le client disposera de 7 jours calendaires à partir du premier rendez-vous proposé par le transporteur.

Passé ce délai respectivement de 1 mois pour le retrait magasin et de 7 jours pour la LAD, le Contrat par abonnement sera résilié, les frais éventuels de préparation de la commande ainsi que le loyer du premier mois ne seront pas remboursés. Le Client devra recommencer une commande sur le Site s'il souhaite à nouveau bénéficier de la location par abonnement d'un Produit.

### *10.1 PROCÉDURE DE REMISE DU PRODUIT (NÉCESSITÉ QUE LE CLIENT VIENNE AVEC SON TÉLÉPHONE)*

Le Produit ne sera remis au Client que sous présentation des justificatifs demandés soit :

Une pièce d'identité en format numérisable et valide le jour du retrait (carte d'identité nationale, passeport ou carte de séjour)

Si l'adresse postale figurant sur la pièce d'identité n'est pas celle renseignée lors de la souscription au Service, le Client devra se présenter avec sa pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile daté de moins de trois (3) mois et conforme à l'adresse postale renseignée.

En l'absence de ces éléments, DECATHLON se réserve le droit de refuser la livraison et d'annuler la commande et la souscription.

En cas de remise du Produit en Magasin de retrait, ce dernier :

- Présente au Client le fonctionnement du Produit et les démarches nécessaires en cas de panne, d'accident ou de vol, ainsi que les obligations en matière d'usage et d'entretien.

- Remet au Client les consignes de sécurité du produit, sous forme de fiche attachée au produit, et la notice d'utilisation

- Établit de manière électronique un bon de livraison à l'occasion duquel le Client peut émettre ses réserves. Si le Client n'exprime pas de réserve alors ce dernier reconnaît avoir

- \*reçu l'ensemble des consignes de sécurité,

- \*reçu le(s) Produit(s) et accessoires en bon état de fonctionnement et en parfait état.

En cas de remise du produit par un transporteur (LAD), ce dernier soumettra un bon de livraison électronique, équivalent permettant d'émettre d'éventuelles réserves ainsi que les

notices nécessaires à la sécurité et l'utilisation du produit

### *10.2 PROCÉDURE DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DU BON DE LIVRAISON*

La solution de signature électronique du bon de livraison présenté en § 10.1, générera un code, non connu du conseiller DECATHLON ou du transporteur en cas de LAD et l'enverra directement par SMS sur le téléphone du Client via le numéro renseigné lors de la souscription. Le Client devra alors communiquer au conseiller DECATHLON ce code afin de confirmer et de signer le bon de livraison.

Le Client accepte qu'en absence de réserves émises au jour du retrait du Produit, celui-ci sera considéré comme ayant été conforme à la description donnée sur le Site.

Il est expressément entendu que le Client accepte la validité de la signature électronique.

### *ARTICLE 11 – PROPRIÉTÉ ET TRANSFERT DE RISQUES*

A tout moment du Contrat, le Produit demeure la propriété exclusive de la société DECATHLON France. Le Client s'empêchera d'en revendiquer la propriété et s'interdit de disposer du Produit (le vendre, le sous-louer, etc) sans l'autorisation préalable et écrite de DECATHLON France.

La date de signature du bon de livraison vaut preuve de la date du transfert des risques au Client.

### *ARTICLE 12 – FIN DE LOCATION*

Le contrat signé par le Client est sans engagement.

Il est entendu qu'en cas de retour avant la fin de la période initiale les loyers restent dûs et ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement

Il est entendu, qu'en cas de location d'un Pack de Produits, la restitution des Produits ne sera considérée valide que si le Client restitue l'ensemble des Produits et accessoires composant le Pack.

Aucune restitution partielle ne sera admise et DECATHLON sera en droit de continuer à prélever les loyers jusqu'à la date de restitution des produits et/ou accessoires manquants, notamment la/les clefs remises au Client pour le cadenas et la batterie électrique.

Le Client peut donc mettre fin à la location à tout moment à l'issue de la Durée initiale avec 2 modalités possibles selon le mode de livraison choisi lors du retrait :

- Si le choix initial de livraison du produit a été en Cliquez / Retirez en magasin, son retour peut se faire dans n'importe quel magasin DECATHLON : seule la validation électronique du retour par un Vendeur mettra fin à l'Abonnement sous réserve de frais de remise en état, loyers impayés détaillés ci après
- Si le choix initial de livraison du produit a été à domicile (matériel fitness, ...) , la demande d'enlèvement ne se fait pas en magasin mais exclusivement via <https://location-sports.decathlon.fr/contact> afin d'obtenir l'affrètement du transporteur. L'arrêt de l'abonnement sera effectif une fois le Produit réceptionné par notre entrepôt et son état vérifié

Lors du retour du Produit en magasin ou par un transporteur désigné par DECATHLON, celui-ci fera l'objet d'un

état des lieux par DECATHLON. Pour tout dommage couvert par le service dommages matériels accidentels et vol inclus dans certains abonnements, le Client devra avoir fait l'ensemble des démarches nécessaires auprès du service client

[contact.assurances@decathlon.com](mailto:contact.assurances@decathlon.com) pour la réparation du Produit ou l'indemnisation de DECATHLON avant la restitution du Produit à DECATHLON.

En cas de dommage non couvert et non pris en charge dans l'abonnement (exemple : vandalisme, dégradation, etc), et après validation de l'état des lieux avec photos du Produit, DECATHLON informera le Client des frais de remise en état qui seront à sa charge.

En toute hypothèse, les loyers n'arrêteront de courir qu'au jour de la restitution effective du Produit, des accessoires et des sommes restant dûes par le Client.

Contrairement à ce qui est écrit au paragraphe précédent, en cas de vol non couvert par le service dommages matériels accidentels et vol inclus dans l'abonnement ou de perte, les loyers cesseront de courir à partir de la date du dépôt de plainte et de présentation du récépissé du dépôt de plainte. Toutefois, le Client sera redevable à l'égard de DECATHLON du montant de la valeur du Produit c'est-à-dire le prix public TTC du Produit (hors promotion).

Par ailleurs, tout Produit doit être restitué à DECATHLON dans un état propre. Dans le cas contraire, des frais de nettoyage seront facturés par DECATHLON pour les articles rendus sales. Dans le cas où les produits sont rendus dans un état tel qu'ils ne peuvent plus être reloués, un remboursement du produit pourra être demandé.

**ARTICLE 13 – OBLIGATIONS DE DECATHLON**

DECATHLON a pour obligation de remettre au Client un Produit en bon état de marche et correspondant aux caractéristiques précisément décrites sur le Site.

DECATHLON a une obligation de sécurité générale des Produits qu'elle met sur le marché.

#### *ARTICLE 14 - RESPONSABILITE DE DECATHLON*

14.1. DECATHLON se réserve la faculté d'interrompre momentanément l'accès au Site pour des raisons de maintenance. De même, DECATHLON ne saurait être tenue responsable des difficultés ou impossibilités momentanées d'accès au Site qui auraient pour origine des circonstances qui lui sont extérieures, la force majeure, ou encore qui seraient dûes à des perturbations des réseaux de télécommunication.

14.2. DECATHLON ne fournit au Client aucune garantie quant à l'adaptation des Produits à ses besoins, attentes ou contraintes.

14.3. DECATHLON ne pourra être tenue pour responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution du Contrat du fait de circonstances, de difficultés ou impossibilités momentanées d'accès au Site qui aurait pour origine des circonstances qui lui sont extérieures dûes à des perturbations des réseaux de télécommunication ou encore à la force majeure telle que prévue par la loi à laquelle il faut notamment ajouter : les grèves du personnel, les attentats ou toute attaque armée, les cas de crise sanitaire ainsi que toute obligation légale ou réglementaire ou d'ordre public imposée par les autorités compétentes et qui auraient pour effet de modifier substantiellement les présentes CGL.

14.4. En tout état de cause, la

responsabilité susceptible d'être encourue par DECATHLON au titre des présentes est expressément limitée aux seuls dommages directs avérés subis par le Client.

#### *ARTICLE 15 - PROPRIETE INTELLECTUELLE*

Les systèmes, logiciels, structures, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc ...) exploités par DECATHLON au sein du Site sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur. Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de DECATHLON sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

DECATHLON conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents à ses Produits. Le Service n'entraîne en aucun cas concession d'un droit sur la marque ou sur lesdits droits. Le Client ne pourra apporter aucune modification au Produit, en ce compris le produit lui-même, sa notice ou tout élément accompagnant le produit.

#### *ARTICLE 16 - OBLIGATIONS DU CLIENT*

Le Produit et ses accessoires demeurent la propriété exclusive de DECATHLON. Ils sont réputés être en bon état de marche et conformes à la réglementation en vigueur au moment de leur mise à disposition.

##### *16.1 SÉCURITÉ*

Le Client s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile couvrant

l'utilisation du Produit au cours de son abonnement ainsi que les dommages causés aux tiers ou aux biens de ceux-ci. DECATHLON se réserve le droit de refuser ou de mettre un terme au contrat de location en cas d'absence d'attestation de responsabilité civile couvrant l'usage du Produit.

Le Client s'engage à utiliser le Produit raisonnablement et à l'entretenir conformément aux conseils, consignes et/ou notices qui lui auront été fournis lors du retrait du Produit.

Les Produits sont destinés à une utilisation personnelle, raisonnable, non-intensive et non-professionnelle.

Le Client reconnaît être au courant des consignes de sécurité liées à l'utilisation du Produit et à ses obligations légales et réglementaires.

#### **16.2 GARDE DU PRODUIT ET INTERDICTION DE SOUS-LOCATION**

Le Client loue le Produit pour son usage exclusif.

En cas de constatation d'un usage/usure anormal du Produit, DECATHLON se réserve le droit de mettre fin au Service et de demander toute réparation de son préjudice.

Le Client s'interdit :

- de sous-louer le Produit sans l'accord expressément écrit de DECATHLON ;
- d'utiliser le produit dans le cadre d'une activité professionnelle.

Le non-respect de cette interdiction met automatiquement fin à la location sans que cela ne puisse entraîner de préjudice au Client.

#### **16.3 ENTRETIEN DU PRODUIT**

En dehors des cas relevant de la garantie Marque, des cas d'usure normale pris en charge par l'entretien annuel et les dommages pris en charge par le service dommages matériels accidentels et vol (cf Annexe Produits), tout autre

dommage sera à la charge du Client. Il appartient à DECATHLON seul de qualifier la nature des réparations. DECATHLON facturera au Client les pièces remplacées au prix public TTC. Pour cela, DECATHLON se réserve jusqu'à 1 (un) mois après l'enregistrement du retour du produit pour effectuer le diagnostic du/des produit(s) retourné(s) et la possibilité qui en découle de facturer les dégâts constatés lors du diagnostic du/des produit(s)". Ces sommes seront directement prélevées par DECATHLON. En cas de dommage dû à un défaut de fabrication du Produit, les frais seront à la charge de DECATHLON.

#### **16.4. DEFAUT DE RESTITUTION DU PRODUIT PAR LE CLIENT**

En cas de non-restitution des produits conformément aux dispositions des présentes CGL, y compris en cas de retard de paiement récurrent tel que prévu à l'article 9.3 *RETARD DE PAIEMENT*, DECATHLON se réserve le droit de prélever la valeur totale des produits faisant l'objet du contrat auprès du Client. En cas de restitution partielle, DECATHLON prélève uniquement la valeur des éléments manquants.

#### **16.5 INEXÉCUTION D'UNE OBLIGATION DU CLIENT**

En cas de défaut de paiement des loyers dus en vertu du Contrat de location, DECATHLON met le Client en demeure de régler les sommes dues conformément aux modalités prévues à l'article 9.3 *RETARD DE PAIEMENT* des présentes, et ce, dans un délai raisonnable fixé par la mise en demeure.

Si le Client ne se conforme pas à cette exigence et ne règle pas les montants dus, DECATHLON pourra résilier le

Contrat de location pour faute grave, conformément aux présentes CGL. Le Client sera tenu de restituer les produits loués dans le cadre du Contrat de location dans les plus brefs délais, selon les conditions prévues à l'article 12 *FIN DE CONTRAT*.

En cas de non-restitution dans un délai de 7 (sept) jours, le Client s'expose à ce que DECATHLON prélève la valeur totale des produits.

DECATHLON se réserve le droit d'entreprendre toute action auprès de sociétés de recouvrement, d'Huissier et d'agir en justice si nécessaire pour récupérer les produits et/ou les montants dus par le Client, ainsi que demander réparation pour le préjudice subi.

#### *ARTICLE 17 - VOLS ET DOMMAGES MATERIELS ACCIDENTELS*

Dans le cas d'un Produit couvert par le service dommages matériels accidentels et vol inclus dans l'abonnement (voir Annexe du Produit concerné) En cas de vol par un tiers ou de dommage accidentel, le Client s'engage à respecter la procédure décrite dans les conditions du service dommages matériels accidentels et vol qui lui sont remises lors de la souscription à l'abonnement et en Annexe du Produit. Dans ce cas, le Client peut demander le remplacement de son Produit. L'acceptation de cette demande est conditionnée à la disponibilité du produit de remplacement. En cas d'indisponibilité, le Contrat prendra immédiatement fin.

Si les circonstances ne sont pas couvertes par le service dommages matériels accidentels et vol inclus dans l'abonnement, le Client sera redevable envers DECATHLON, d'un montant couvrant la valeur du Produit, égal au prix public TTC hors promotion. Le Contrat sera alors immédiatement résilié.

Si le remplacement du Produit est possible, alors les loyers au titre de la location continueront d'être prélevés jusqu'à la fin de l'abonnement.

Pour tout autre cas (dégradation, vandalisme etc.) non couvert par le service dommages matériels accidentels et vol ou l'entretien annuel inclus dans l'abonnement, le Client sera redevable, si le Produit est réparable, de la valeur des pièces détachées remplacées ou à défaut de la valeur du Produit, égal au prix public TTC hors promotion.

Le Client entend que DECATHLON se réserve la faculté d'engager toutes poursuites judiciaires pour obtenir le remboursement de la valeur du Produit volé, perdu ou dégradé et pour obtenir l'indemnisation des frais supportés par DECATHLON.

#### *ARTICLE 18 – MODIFICATION DES CGL*

Le Client accepte que les présentes CGL puissent être mises à jour à tout moment. En cas de modification des CGL impactant les conditions essentielles du Contrat, DECATHLON en avertira au préalable le Client dans un délai raisonnable.

En cas de refus du Client des modifications, celui-ci aura la possibilité de mettre fin à son abonnement dans les conditions précitées à l'Article 12 des présentes.

Au terme du délai, la nouvelle version des conditions générales sera applicable de plein droit aux abonnements en cours.

#### *ARTICLE 19 – DONNÉES PERSONNELLES*

L'ensemble des informations relatives aux traitements des données à caractère personnel, est accessible sur la page "Données personnelles" de DECATHLON,

dont le lien est le suivant :  
[https://www.decathlon.fr/landing/donnees-personnelles-decathlon/\\_/R-a-donnees-personnelles](https://www.decathlon.fr/landing/donnees-personnelles-decathlon/_/R-a-donnees-personnelles)

Le Client peut s'y référer afin de prendre connaissance de l'ensemble des informations relatives au présent traitement avant la souscription au Service.

## ARTICLE 20 – RÉSILIATION – RÉCLAMATIONS

### 20.1 RÉSILIATION ANTICIPÉE

DECATHLON se réserve le droit de résilier le Contrat en cas de non-respect par le Client de ses obligations prises au titre dudit contrat et notamment en cas de :

- fausse déclaration quant à l'identité du Client,
- utilisation frauduleuse du Site,
- défaut de restitution du produit et des accessoires à la date convenue au Contrat,
- défaut de paiement d'une échéance, ou de réparations, de pénalités de retard, ou du montant de location restant dû en cas de vol,
- manquements graves et répétés aux consignes d'utilisation du produit, de nature à nuire à l'intégrité, à la sécurité du produit ou des tiers, ou à la bonne image du Service,
- utilisation manifeste du ou des Produit(s) dans le cadre d'une activité professionnelle.

### 20.2 RÉCLAMATION

En cas de réclamation, le Client peut contacter le service clients à l'adresse électronique suivante :

[contact.location@decathlon.fr](mailto:contact.location@decathlon.fr)

### 20.3 MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par DECATHLON.

Le Client peut donc adresser une réclamation :

- Par voie électronique [www.cm2c.net](http://www.cm2c.net), en renseignant le numéro SIRET suivant : 50056940503239, ou

- Par voie postale : CM2C, 14 rue Saint Jean, 75017 Paris

La solution proposée par le médiateur ne s'impose pas aux parties, qui restent libres à tout moment de sortir du processus de Médiation. Conformément à l'article L 612-2 du Code de la consommation, l'une des conditions préalables à l'examen du litige par le médiateur est la suivante : le consommateur doit justifier avoir tenté de résoudre préalablement son litige avec DECATHLON. Le délai dans lequel le Client peut saisir le médiateur est de 12 mois à partir de la date de la réclamation écrite faite au Vendeur.

### 20.4 LOI APPLICABLE ET ACTION EN JUSTICE

Le droit applicable est la loi française. Le tribunal compétent en cas de litige sera celui du domicile du Client.

ANNEXE : Liste des offres d'abonnement de location et conditions particulières

I/ OFFRE ABONNEMENT LOCATION VÉLO ENFANTS ( Service Btwin Kids\*)

II/ OFFRE ABONNEMENT LOCATION VÉLO ADULTES ( Service Mobilité)

III/ OFFRE ABONNEMENT LOCATION APPAREILS DE FITNESS

IV/ OFFRE ABONNEMENT LOCATION MATÉRIEL DE SURF

## **I/ OFFRE ABONNEMENT LOCATION VÉLO ENFANTS ( Service Btwin Kids\*)**

Il est précisé que ce service n'est plus disponible sur le site location-sports.decathlon.fr mais exclusivement en magasin DECATHLOB France. La présente notice concerne exclusivement les contrats en cours.

Location vélo enfants : vélos et draisienues à partir de la taille 85 cm à la taille 150cm (160 cm pour les modèles BMX) pour l'usage des enfants, nommé Btwin Kids\*

Durée minimum d'engagement : 3 mois

### Spécificités :

Lors de la souscription à un abonnement et aux fins de réalisation du service casse et, le cas échéant, de l'assurance vol, la création du compte du Client génère automatiquement la création d'un espace client sur le site [www.assurances.decathlon.fr](http://www.assurances.decathlon.fr) lui permettant de déclarer les dommages causés au Produit et/ou le vol si le Client a souscrit à l'assurance vol optionnelle.

Sécurité : Les Produits sont destinés à une utilisation raisonnable, sur des voies praticables.

Le Client reconnaît être au courant des consignes de sécurité liées à l'utilisation du Produit et à ses obligations légales, celle du port d'un gilet rétro réfléchissant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante et à l'installation sur le Produit d'un moyen d'éclairage. De même, pour tout enfant de moins de 12 ans, le casque est obligatoire sur la voie publique.

### Services inclus :

- Le service casse

En cas de destruction ou détérioration totale ou partielle du Produit, résultant d'un événement soudain, imprévisible et nuisant à son bon fonctionnement, les frais de réparation (pièces et main d'œuvre) effectuée dans l'atelier d'un Magasin DECATHLON seront pris en charge par DECATHLON.

Si le Produit n'est pas réparable ou si le montant de la réparation dépasse son prix de vente toutes taxes comprises, il sera mis fin au Service sans autres frais pour le Client.

Cette garantie vaudra pour plusieurs réparations tant que le montant cumulé des réparations reste inférieur au prix de vente public toutes taxes comprises du Produit.

Ne sont pas pris en charge dans le service casse :

- les dommages résultant d'une modification du Produit non effectuée par un atelier DECATHLON ;
- l'usure normale ;

- les dommages résultant du non-respect des instructions d'utilisation et d'entretien figurant dans la notice du fabricant ; ;
- les rayures écaillures et égratignures ;
- les frais de devis ou de réparation engagés par le Client sans accord préalable de DECATHLON;
- les dommages causés volontairement ou par négligence par l'utilisateur du Produit.

Pour pouvoir bénéficier de ce Service Casse, le Client doit respecter la procédure décrite ci-après : Avant de se rendre en Magasin, le Client doit déclarer le dommage au service client DECATHLON ASSURANCES SPORTS dans un délai de cinq (5) jours ouvré suivant la survenance de l'incident :

- soit par internet, depuis son espace client sur [www.assurances.decathlon.fr](http://www.assurances.decathlon.fr) ;
- soit par écrit à : Service Clients DECATHLON ASSURANCES SPORTS, 4 rue du Professeur Langevin, BP 90389, 59020 Lille Cedex.

et adresser une attestation sur l'honneur (avec ses nom, prénom et adresse) précisant les circonstances exactes et détaillées ayant provoqué le dommage accidentel, ainsi que le numéro de son abonnement.

Si les démarches aux fins des réparations n'ont pas été effectuées avant la restitution du Produit et/ou que les dégradations ne sont pas prises en charge dans le cadre du Service :

- si le Produit est réparable et que la valeur de réparation est inférieure au prix de vente TTC du Produit figurant sur l'email récapitulatif d'abonnement, la réparation restera à la charge du Client ;
- si le Produit n'est pas réparable ou que la valeur de la réparation est supérieure au prix de vente TTC du Produit figurant sur l'email récapitulatif de l'abonnement, le Client sera redevable envers DECATHLON, d'une indemnité égale au prix de vente TTC du Produit,.

Le Service sera alors immédiatement résilié.

- Le service entretien annuel

Le Client bénéficie dans son abonnement d'un service d'entretien annuel (valable à partir de 10 mois de location consécutifs et limité à une fois par an). Celui-ci comprend :

Le contrôle complet du Produit, Le réglage de la potence, du jeu de direction, de l'inclinaison et du serrage des leviers de frein, le réglage des patins de freins/plaquettes, ainsi que les câbles de frein avant et arrière, le serrage des manivelles, des pédales et des couronnes de pédaliers, le réglage et la lubrification des dérailleurs avant et arrière ainsi que des manettes - Le dévoilage des roues ainsi que le réglage des axes de moyeux des roues + le changement de pièces usées des organes de sécurité (Poignées, leviers et patins de freins).

Est incluse dans l'entretien annuel, la main d'œuvre ainsi que les changements de poignées, leviers et patins de freins, estimés nécessaire par l'Atelier du magasin DECATHLON.

Afin d'en bénéficier le Client doit apporter son Produit directement en Magasin DECATHLON. Dans ce cas et en cas d'immobilisation supérieure à 7 jours calendaires consécutifs, un nouveau vélo pourra être fourni en remplacement dans la limite des stocks disponibles.

Ne sont pas comprises dans l'entretien annuel de l'Abonnement

- les entretiens intermédiaires à la demande du client avant l'entretien annuel
- l'usure anormale par rapport l'usage raisonnable que le.la Client.e doit faire du produit loué
- toute usure indiquant que le produit loué n'a pas été utilisé par le.la Client.e dans le respect des conditions normales d'utilisation du Produit disponible sur decathlon.fr ;
- les détériorations, pertes, à la charge du Client comme décrites ci-dessous de manière non exhaustive : cadre de vélo dont la structure est endommagée ou rouillé, chaînes rouillées, griffes profondes sur le cadre, selle lacérée, poignées avec marques d'enfoncement ou déchirées, levier de frein cassé ou tordu, éclairage cassé ou manquant, sonnette cassée ou manquante, garde-boue endommagé ou manquant.

Avant toute réparation, DECATHLON présentera un devis au Client. Pour une prise en charge, l'ensemble de ces prestations doit être effectué en atelier DECATHLON.

#### Les options :

- L'assurance vol

Decathlon propose en option, une assurance vol.

Prix : Le prix de l'assurance est de 2€ TTC par mois par Produit.

Stationnement du Produit : En cas de souscription par le Client de l'option assurance vol, lors du stationnement du Produit, le Client doit le sécuriser conformément aux instructions présentes dans la Notice d'information Assurance Vol Abonnement Kids.

Le Client est informé que Decathlon ne met pas à disposition le ou les antivols. Dans le cas d'utilisation d'un antivol en U avec un câble, le cadre du vélo doit être solidarisé au point fixe par le U et non par le câble uniquement : le cas échéant, l'Assurance refusera l'indemnisation du vol

Le Client reconnaît donc qu'en cas de non-respect desdites conditions, il ne sera pas couvert par l'assurance vol et pourra se voir demander par DECATHLON l'indemnisation partiel ou total du prix du Produit conformément à l'Article 10 des CGL.

Conséquences impayés : En cas de non paiement des loyers par le Client, ce dernier est informé que son assurance sera suspendue jusqu'à la régularisation du ou des mois non-perçu(s).

Le Client a accès à l'ensemble des documents précontractuels relatives à l'assurance proposée [ICI](#)

# Assurance Vol



Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : AIG EUROPE SA – Entreprise d'assurance immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806) – Succursale pour la France RCS Nanterre 838 136 463 - 1 passerelle des reflets 92400 Courbevoie.

Produit : Assurance Vol abonnement Kids

**Ce document d'information n'est pas un document précontractuel. Il présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.**

## De quel type d'assurance s'agit-il ?

Ce produit est un contrat d'assurance collective de dommage à adhésion facultative, proposé aux clients Decathlon personne physique résidant en France Métropolitaine lors de la souscription d'un contrat de location pour une draisienne ou un vélo enfant.



### Qu'est-ce qui est assuré ?

La draisienne ou le vélo enfant loué dans un point de vente Decathlon.

#### LES GARANTIES DU CONTRAT

- ✓ ASSURANCE VOL :
  - Valeur de remplacement du matériel en cas de vol par agression ou par effraction.
  - Remboursement de l'antivol agréé volé en même temps que le vélo supérieur à 16 pouces.

#### LES PLAFONDS DE GARANTIES

La garantie est plafonnée à :

- ✓ la valeur d'achat TTC de la draisienne ou du vélo figurant sur le contrat de location ;
- ✓ la valeur d'achat de l'antivol agréé.

Une franchise correspondant à 15 % du prix d'achat TTC du vélo reste à la charge du locataire.



### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Le vélo qui n'est pas loué chez Decathlon.
- ✗ La perte du vélo garanti.



### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

- ! Le vol survenu dans le cadre d'une utilisation à titre professionnel du vélo garanti ;
- ! Le vol du vélo garanti lorsque l'assuré a eu l'intention de le laisser sur la voie publique ou dans les parties communes ou cour d'un immeuble dont l'accès n'est pas sécurisé par un système de fermeture, entre 23 heures et 07 heures du matin ;
- ! Le vol du vélo garanti supérieur à 16 pouces non attaché par le cadre à un point fixe avec un antivol agréé ;
- ! Le vol du vélo garanti posé sur le porte vélo d'un véhicule sans système de fermeture (clés) ;
- ! La faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré.



## Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ La garantie s'exerce pour tout événement garanti survenant dans le monde entier.
- ✓ L'indemnisation est exclusivement effectuée dans l'atelier d'un magasin DECATHLON.



## Quelles sont mes obligations ?

Le client peut adhérer au contrat lors de la conclusion d'un contrat de location avec Decathlon.

Le vélo garanti supérieur à 16 pouces doit avoir été attaché lors du vol avec un antivol de la gamme « Antivols arrêts longue durée » vendu en magasin Decathlon ou de résistance à l'effraction équivalente vendue dans une autre enseigne commerciale. L'antivol doit avoir été acquis préalablement ou à la date d'adhésion à l'assurance.

**Sous peine de nullité, de non garantie ou de résiliation du contrat d'assurance, vous devez :**

A l'adhésion au contrat :

- Régler la cotisation à DECATHLON dont le montant est indiqué sur la Notice d'information.

En cas de sinistre :

- Déclarer tout sinistre dans les conditions et délais impartis par le contrat en détaillant les circonstances dans lesquelles le sinistre est intervenu

**Toute fausse déclaration sur les circonstances ou les conséquences d'un sinistre entraîne la perte de tout droit à garantie.**



## Quand et comment effectuer les paiements ?

Le montant de la cotisation est indiqué sur le contrat d'abonnement conclu avec Decathlon.

Le paiement de la cotisation s'effectue en même temps que les mensualités de location.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

L'adhésion prend effet à la date d'adhésion indiquée sur le contrat de location, sous réserve du paiement de la cotisation par l'adhérent.

La durée de la garantie est celle du contrat de location.

La garantie prend fin :

- à l'expiration de la période de validité des garanties ;
- après la prise en charge par l'Assureur d'un sinistre du Vélo garanti ;
- en cas de résiliation du contrat de location ;
- dans tous les autres cas prévus par le Code des Assurances et notamment en cas de disparition ou de destruction totale du vélo garanti n'entraînant pas la mise en jeu des garanties.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

Le contrat expire automatiquement au terme de la location.

L'adhérent a la faculté de mettre fin à son contrat à l'expiration d'un délai d'1 (un) an en adressant à l'assureur une notification au moins 2 (deux) mois avant la date d'échéance annuelle.

L'adhérent a la possibilité de renoncer à son adhésion par courrier pendant un délai de 14 (quatorze) jours calendaires à compter de la date de son adhésion, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités.

Spécificités : en cas de non souscription à l'assurance optionnelle contre le vol, le matériel qui vous est confié est alors sous votre entière responsabilité

En cas de vol du matériel confié, le/la Client(e) se verra réclamer par DECATHLON LOCATION les valeurs suivantes :

- si la location a débuté il y a moins de 6 (six) mois révolus, le prix de vente TTC du matériel neuf manquant.
- Au delà des 6 (six) mois de location révolue, le prix de vente TTC du matériel neuf minoré des mensualités effectivement encaissées par DECATHLON au-delà des 6 (six) mois.

## II/ OFFRE ABONNEMENT LOCATION VÉLO ADULTES

Location vélo adultes : la liste à jour des modèles est disponible sur <http://location-sports.decathlon.fr/>

Durée minimum d'engagement : 3 mois

Spécificités :

**Les conditions d'assurance décrites dans l'annexe II / OFFRE ABONNEMENT LOCATION VÉLO ADULTES ne s'appliquent qu'aux abonnements avec assurance incluse ou pour lesquels une assurance optionnelle a été choisie par le client.**

Lors de la souscription à un abonnement et aux fins de réalisation du service casse et de l'assurance vol, la création du compte du Client génère automatiquement la création d'un espace client sur le site [www.assurances.decathlon.fr](http://www.assurances.decathlon.fr) lui permettant de déclarer les dommages causés au Produit et/ou le vol.

**CAS DU STATIONNEMENT D'UN VÉLO LOUÉ** Lorsque le Client stationne le Produit, celui-ci doit le sécuriser en attachant le cadre et à un point fixe à l'aide de l'antivol fourni. Dans le cas d'utilisation d'un antivol en U avec un câble, le cadre du vélo doit être solidarisé au point fixe par le U et non par le câble uniquement : le cas échéant, l'Assurance refusera l'indemnisation du vol

Le Client déclare avoir pris connaissance des conditions du service dommages matériels accidentels et vol inclus dans son abonnement et disponibles en Annexe IV 3 des présentes.

Il reconnaît donc qu'en cas de non-respect desdites dispositions, il ne sera pas couvert et pourra se voir demander par DECATHLON l'indemnisation partielle ou totale du prix du Produit et des accessoires fournis.

### CAS DE LA LOCATION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

Lors du stationnement d'un VAE (à l'extérieur ou à domicile), le Client a l'obligation de retirer la batterie.

Le Client s'engage à respecter les cycles de charges de la batterie.

Le Client s'interdit de démonter la partie électronique (moteur, batterie, régulateur) du VAE.

**LIMITATION DE KILOMÉTRAGE** : Le Client s'engage à utiliser le Produit dans le cadre d'un usage normal. Par conséquent, le Client ne peut dépasser un kilométrage mensuel de 800 km. En cas de violation avérée de cette obligation, DECATHLON se réserve la possibilité d'appliquer une pénalité de 0,30 euros par kilomètre supplémentaire. DECATHLON pourra également mettre fin au Contrat.

**FRAIS DE REMISE EN ETAT ET REMPLACEMENT D'ACCESSOIRES MANQUANT** Le client-e s'engage à rendre le vélo dans un état d'usage et d'usure normal par rapport à la durée d'utilisation ; toute dégradation (selle déchirée, poignée de freins embossées, ...) pièces manquantes (cadenas , clef du cadenas, clefs de la batterie) sont susceptibles d'être facturés lors du retour du vélo

Services inclus

## - ENTRETIEN DU PRODUIT DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN ANNUEL (CAS DU VÉLO)

Il est rappelé au Client que ce dernier bénéficie d'un entretien annuel inclus dans son abonnement (valable à partir de 10 mois de location consécutifs et limité à une fois par an).

Les réparations et prestations incluses dans l'entretien annuel sont par exemple les suivantes :

changement de chambre à air

changement de pneu

changement de câble et de gaine

changement de patins de freins avant et arrière

changement de chaîne

changement de dérailleur

changement de roue avant et arrière

changement de rayon et dévoilage

changement de patte de dérailleur

changement de boîtier pédalier

changement cassette et roue libre

Afin d'en bénéficier le Client doit apporter son Produit directement en Magasin DECATHLON. Dans ce cas et en cas d'immobilisation supérieure à 7 jours calendaires consécutifs, un nouveau vélo est fourni en remplacement dans la limite des stocks disponibles.

Ne sont pas comprises dans l'entretien annuel

- les entretiens intermédiaires à la demande du client avant l'entretien annuel à date anniversaire du contrat

- l'usure anormale par rapport l'usage raisonnable que le.la Client.e doit faire du produit louée (notamment dûe à un usage intensif lié à des activités de livraison professionnelle) il est rappelé que l'usage à titre professionnel des vélos est strictement interdit par les présentes CGL : dans ce cas, il est mis fin immédiatement au contrat de location avec refacturation des éventuels frais de remise en état du vélo.

- toute usure indiquant que le produit loué n'a pas été utilisé par le.la Client.e dans le respect des conditions normales d'utilisation du Produit disponible sur [decathlon.fr](http://decathlon.fr) ;

- les détériorations, pertes, à la charge du Client comme décrites ci-dessous de manière non exhaustive : cadre de vélo dont la structure est endommagée ou rouillé, chaînes rouillées, griffes profondes sur le

cadre, selle lacérée, écran de contrôle fendu ou arraché, poignées avec marques d'enfoncement ou déchirées, levier de frein cassé ou tordu, éclairage cassé ou manquant, sonnette cassée ou manquante, garde-boue endommagé ou manquant.

En cas d'immobilisation du vélo adulte au delà d'un délai de 7 (sept) jours et de la responsabilité de DECATHLON, DECATHLON LOCATION remboursera le loyer de la période d'immobilisation du vélo

**SERVICE CASSE ACCIDENTELLE** En cas de destruction ou détérioration totale ou partielle du Produit, résultant d'un événement soudain, imprévisible et nuisant à son bon fonctionnement, les frais de réparation (pièces et main d'œuvre) effectués dans l'atelier d'un Magasin Decathlon seront pris en charge par DECATHLON.

Ce service vaudra pour plusieurs réparations tant que le montant cumulé des réparations reste inférieur au prix de vente toutes taxes comprises du Produit.

Si le Produit n'est pas réparable ou si le montant de la réparation dépasse son prix de vente toutes taxes comprises, il sera mis fin au contrat de location sans autre frais pour le Client.

Ne sont pas pris en charge par ce service :

- les dommages résultant d'une modification du Produit non effectuée par un atelier DECATHLON ;
- l'usure ;
- les dommages résultant du non-respect des instructions d'utilisation et d'entretien figurant dans la notice constructeur ;
- les rayures écaillures et égratignures ;
- les frais de devis ou de réparation engagés par le Client sans accord préalable de DECATHLON ;
- les dégradations causées volontairement ou par négligence par l'utilisateur du Produit.

**SERVICE VOL** En cas de vol par agression, réalisé avec violence physique, une menace, un arrachement, ou un autre moyen de persuasion sur le Client en vue de déposséder celui-ci du Produit ou en cas de vol par effraction des moyens de fermeture ou de sécurité d'un local clos fermé à clé ou par effraction du dispositif de l'antivol fourni avec le Produit, seuls 15% du prix de vente toutes taxes comprises du Produit restera à la charge du Client.

Dans ce cas, il est mis fin immédiatement au contrat de location.

Ne sont pas pris en charge :

- Le vol du Produit non attaché par le cadre à un point fixe à l'aide de l'antivol fourni ;
- Le vol du Produit posé sur le porte vélos d'un véhicule sans système de fermeture (clés).

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE du service vol et casse accidentelle

Pour pouvoir bénéficier de ce Service vol et casse accidentelle, le Client doit respecter la procédure décrite ci-après :

En cas de casse accidentelle : avant de se rendre en Magasin, le Client doit déclarer l'incident au service client DECATHLON ASSURANCES SPORTS dans un délai de cinq (5) jours ouvrés suivant la survenance de l'incident :

- soit par internet, depuis son espace client sur [www.assurances.decathlon.fr](http://www.assurances.decathlon.fr) ;
- soit par écrit à : Service Clients DECATHLON ASSURANCES SPORTS, 4 rue du Professeur Langevin, BP 90389, 59020 Lille Cedex.
- et adresser une attestation sur l'honneur (avec ses nom, prénom et adresse) précisant les circonstances exactes et détaillées ayant provoqué le la casse accidentelle, ainsi que le numéro de son abonnement.

En cas de vol :

- faire au plus tôt, dès la connaissance du vol, un dépôt de plainte auprès des autorités de police compétentes dans lequel doivent être mentionnés le vol du Produit, le modèle et le numéro de série le cas échéant et les circonstances du vol ; puis
- déclarer le vol au service client DECATHLON ASSURANCES SPORTS dans un délai de cinq (5) jours ouvré suivant la survenance de l'incident :
- soit par internet, depuis son espace client sur [www.assurances.decathlon.fr](http://www.assurances.decathlon.fr) ;
- soit par écrit à : Service Clients DECATHLON ASSURANCES SPORTS, 4 rue du Professeur Langevin, BP 90389, 59020 Lille Cedex.
- et adresser le dépôt de plainte ainsi que le numéro de son abonnement.

Si les circonstances ne sont pas prises en charge conformément aux termes de ces conditions de mise en oeuvre (par exemple dégradation volontaire, vandalisme etc):

- si le Produit est réparable et que la valeur de réparation est inférieure au prix de vente TTC du Produit figurant sur l'email récapitulatif d'abonnement, la réparation restera à la charge du Client ;
- si le Produit n'est pas réparable, que la valeur de la réparation est supérieure au prix de vente TTC du Produit figurant sur l'email récapitulatif de l'abonnement ou si le Produit est perdu ou volé avec refus de prise en charge de l'Assurance, le Client sera redevable envers DECATHLON, d'une indemnité égale :
  - si la location a débuté il y a moins de 6 (six) mois révolus, au prix de vente TTC du matériel neuf manquant. Au delà des 6 (six) mois de location révolue, au prix de vente TTC du matériel neuf minoré des mensualités effectivement encaissées par DECATHLON au-delà des 6 (six) mois.

Et le contrat de location sera alors immédiatement résilié.

Le Client entend que DECATHLON se réserve la faculté d'engager toutes poursuites judiciaires pour obtenir le remboursement de la valeur du Produit volé, perdu ou dégradé et pour obtenir l'indemnisation des frais supportés par DECATHLON.

Conséquences impayés : En cas de non paiement des loyers par le Client, ce dernier est informé que son assurance sera suspendue jusqu'à la régularisation du ou des mois non-perçu(s).

Sécurité : Les Produits sont destinés à une utilisation raisonnable, sur des voies praticables.

Le Client reconnaît être au courant des consignes de sécurité liées à l'utilisation du Produit et à ses obligations légales, celle du port d'un gilet rétro réfléchissant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante et à l'installation sur le Produit d'un moyen d'éclairage. De même, pour tout enfant de moins de 12 ans, le casque est obligatoire sur la voie publique.

### III/ OFFRE ABONNEMENT LOCATION APPAREILS DE FITNESS

Durée minimum d'engagement : 4, 6 ou 12 mois selon les produits et tarif choisi

Services additionnels :

- accès aux applications d'aide et d'accompagnement à la pratique (DOMYOS CONNECTED, KINOMAP, DECATHLON COACH) téléchargeables depuis les GOOGLE ET APPLE STORE ;
- livraison à domicile au pied de la porte de votre domicile ou de votre immeuble et reprise du produit dans sa pièce d'utilisation.

Spécificités :

- le vélo BIKING 500 : VÉLO DE BIKING D'ENTRAÎNEMENT 500 n'est pas connectable aux applications DOMYOS CONNECTED, KINOMAP,
- l'application DECATHLON COACH n'est pas connectable aux appareils de fitness proposés en location ; elle vous permet d'animer vos séances
- les applications DOMYOS CONNECTED, KINOMAP, DECATHLON COACH vous permettent de bénéficier des avantages du Decat'Club, programme de fidélité DECATHLON : une fois connecté-e à l'une de ses applications avec l'email de votre compte DECATHLON, la réalisation d'au moins 1h de sport sur la semaine semaine vous permet d'être crédité-e de 100 points de fidélité.
- pour interrompre votre contrat, il vous suffit de faire un mail à l'adresse [contact.location@decathlon.fr](mailto:contact.location@decathlon.fr) qui affrètera un transporteur dans les délais les plus brefs ; le contrat sera clôturé une fois l'état des lieux réalisés par nos équipes SAV en entrepôt (conformément à l'article 12 des présentes CGL) ; en aucun cas le produit devra être retourné en magasin DECATHLON sans instruction préalable de notre part.
- En cas de difficultés de montage ou de fonctionnement rencontrés sur votre appareil en location, vous pouvez nous contacter [location.fitness.support@decathlon.com](mailto:location.fitness.support@decathlon.com) à l'adresse : réponse sous 48H00 ouvrable

- Le matériel qui vous est confié est sous votre entière responsabilité. En cas de casse / vol du matériel confié ou de retour partiel, le/la Client(e) se verra réclamer par DECATHLON LOCATION les valeurs suivantes :
  - si la location a débuté il y a moins de 6 (six) mois révolus, le prix de vente TTC du matériel neuf manquant.
  - Au delà des 6 (six) mois de location révolue, le prix de vente TTC du matériel neuf minoré des mensualités effectivement encaissées par DECATHLON au-delà des 6 (six) mois.

L'offre est constituée de 5 modèles disponibles exclusivement depuis [location-sports.decathlon.fr](https://location-sports.decathlon.fr) et susceptibles d'évoluer :

**EL540 : VÉLO ELLIPTIQUE EL540 (2022) AUTO-ALIMENTÉ ET CONNECTÉ, E-CONNECTED ET KINOMAP**

Restrictions d'utilisation Poids maximum utilisateur : 130 kg. Usage domestique uniquement.

Afin de vous aider lors de la mise en service de votre appareil, cliquez sur la vidéo qui vous guidera lors des différentes étapes de montage : <https://support.decathlon.fr/el540-black>

Besoin d'informations sur la mise en marche ou l'utilisation de votre produit ou besoin de conseils d'accompagnement à la pratique, tout est là via ce lien. Vous trouverez toutes les FAQ utiles. Vous ne parvenez pas à régler le problème ou à trouver la réponse?

nous vous invitons à prendre contact avec nos techniciens en bas de page : <https://support.decathlon.fr/el540-black>

**EB900 : VÉLO D'APPARTEMENT 900 AUTO ALIMENTÉ ET CONNECTÉ AUX APPLICATIONS DE COACHING**

Restrictions d'utilisation : Poids maximum utilisateur : 150kg. Maximum 7h / semaine.

Afin de vous aider lors de la mise en service de votre appareil, cliquez sur la vidéo qui vous guidera lors des différentes étapes de montage : <https://support.decathlon.fr/domyos-eb-900>

Besoin d'informations sur la mise en marche ou l'utilisation de votre produit ou besoin de conseils d'accompagnement à la pratique, tout est là via ce lien. Vous trouverez toutes les FAQ utiles. Vous ne parvenez pas à régler le problème ou à trouver la réponse?

nous vous invitons à prendre contact avec nos techniciens en bas de page : <https://support.decathlon.fr/domyos-eb-900>

**ROWER 500B : RAMEUR D'ENTRAÎNEMENT 500B AUTO-ALIMENTÉ ET CONNECTÉ**

Restrictions d'utilisation : Poids maximum utilisateur : 130kg. Usage domestique uniquement.

Afin de vous aider lors de la mise en service de votre appareil, cliquez sur la vidéo qui vous guidera lors des différentes étapes de montage : <https://support.decathlon.fr/r500b>

Besoin d'informations sur la mise en marche ou l'utilisation de votre produit ou besoin de conseils d'accompagnement à la pratique, tout est là via ce lien. Vous trouverez toutes les FAQ utiles. Vous ne parvenez pas à régler le problème ou à trouver la réponse?

nous vous invitons à prendre contact avec nos techniciens en bas de page :  
<https://support.decathlon.fr/r500b>

### RUN 100E : TAPIS DE COURSE RUN100E, COMPACT ET CONNECTÉ, 14 KM/H, 45X120 CM

Restrictions d'utilisation : Poids max utilisateur 130 kg. Usage domestique 5h par semaine.

Afin de vous aider lors de la mise en service de votre appareil, cliquez sur la vidéo qui vous guidera lors des différentes étapes de montage : <https://support.decathlon.fr/run100e-version-b>

Besoin d'informations sur la mise en marche ou l'utilisation de votre produit ou besoin de conseils d'accompagnement à la pratique, tout est là via ce lien. Vous trouverez toutes les FAQ utiles. Vous ne parvenez pas à régler le problème ou à trouver la réponse?

nous vous invitons à prendre contact avec nos techniciens en bas de page :  
<https://support.decathlon.fr/run100e-version-b>

### BIKING 500 : VÉLO DE BIKING D'ENTRAÎNEMENT 500

Restrictions d'utilisation : Poids maxi utilisateur : 130 kg. Usage maximum 10h /semaine.

Afin de vous aider lors de la mise en service de votre appareil, cliquez sur la vidéo qui vous guidera lors des différentes étapes de montage : <https://support.decathlon.fr/biking500>

Besoin d'informations sur la mise en marche ou l'utilisation de votre produit ou besoin de conseils d'accompagnement à la pratique, tout est là via ce lien. Vous trouverez toutes les FAQ utiles. Vous ne parvenez pas à régler le problème ou à trouver la réponse?

nous vous invitons à prendre contact avec nos techniciens en bas de page :  
<https://support.decathlon.fr/biking500>

### RAMEUR DOMYOS WOODROWER 3 en 1 : Rameur Domyos Woodrower 3 en 1, pliant, auto-alimenté, connecté et garanti 5 ans

Restrictions d'utilisation : Utilisateurs de 1m60 à 1m90. Poids maximum : 130 kg.

Afin de vous aider lors de la mise en service de votre appareil, cliquez sur la vidéo qui vous guidera lors des différentes étapes de montage :

<https://support.decathlon.fr/domyos-woodrower-notice-reparation#c48e4500-96a5-4995-b78d-2e11a9e0efca>

Besoin d'informations sur la mise en marche ou l'utilisation de votre produit ou besoin de conseils d'accompagnement à la pratique, tout est là via ce lien. Vous trouverez toutes les FAQ utiles. Vous ne parvenez pas à régler le problème ou à trouver la réponse?

nous vous invitons à prendre contact avec nos techniciens en bas de page :

<https://support.decathlon.fr/domyos-woodrower-notice-reparation#c48e4500-96a5-4995-b78d-2e11a9e0efca>

## APPLICATIONS D'ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE PRATIQUE

Les applications proposées ci-dessous (DOMYOS CONNECTED, KINOMAP, DECATHLON COACH) vous permettent de bénéficier des avantages du Decat'Club, programme de fidélité DECATHLON. Pour ça, rien de plus simple ! Connectez-vous avec l'email de votre compte DECATHLON, réalisez au moins 1h de sport par semaine et gagnez 100 points de fidélité.

En savoir plus sur le programme : <https://decatclub.decathlon.fr/>

**DOMYOS ECONNECTED : APPLICATION MOBILE 100% GRATUITE POUR ATTEINDRE VOS OBJECTIFS ET SUIVRE L'ENSEMBLE DE VOS PERFORMANCES ! DISPONIBLE SUR SMARTPHONE ET TABLETTE**

Définissez votre objectif à atteindre

Suivez vos performances et analysez vos progrès

Créez vos propres séances personnalisées

Prenez le contrôle de votre équipement

[https://www.decathlon.fr/landing/e-connected-domyos/\\_/R-a-domyos-e-connected](https://www.decathlon.fr/landing/e-connected-domyos/_/R-a-domyos-e-connected)

**KINOMAP : APPLICATION DE VIDÉOS D'ENTRAÎNEMENTS INDOOR**

Kinomap est une application d'entraînement indoor pour vélo, course à pied et rameur. Kinomap prend le contrôle de votre équipement et vous offre un entraînement interactif et divertissant.

<https://kinomap.com/>

**Decathlon Coach : L'APPLI 100 % GRATUITE POUR ATTEINDRE VOS OBJECTIFS ET SUIVRE VOS PERFORMANCES.**

Atteignez vos objectifs avec le coaching gratuit.

Enregistrez toutes vos activités !

Suivez votre progression au fil des séances

<https://www.decathloncoach.com/fr/home/>

## **IV/ OFFRE DE LOCATION DE DATE À DATE DE LOCATION DE MATERIEL SUP KAYAK ET SURF**

Il s'agit d'un nouveau service DECATHLON de location de courte durée (inférieur ou égal à 7 jours) proposé sur un nombre limité de magasins DECATHLON.

La souscription s'effectue exclusivement depuis le site <https://location-sports.decathlon.fr/sports-deau> avec possibilité de réserver en ligne dans la limite des stocks disponibles sur le magasin DECATHLON sélectionné.

Le retrait et le retour du matériel s'effectuent exclusivement sur le magasin sélectionné par vos soins lors de la prise de commande.

L'offre est constituée de Stand Up Paddle 2 places, Kayak 2 et 3 places (fournis avec pagaies, pompe de gonflage, gilets et en option une motorisation électrique possible) ainsi qu'une gamme de SURF (fournis avec leash et housse de transport)

L'usage, le transport et le nettoyage des produits loués au retour sont sous votre entière responsabilité.

Une garantie correspondant à 20% du prix de vente TTC du produit vous sera demandée à l'ouverture du contrat ; elle sera prélevée sur votre carte bancaire par notre partenaire de paiement STRIPE (cf paragraphe Article 9 paiement) et vous sera rendu à l'issue du contrat et à défaut 7 jours après le début du contrat .

**IV.1 Durée d'engagement au choix du client.e** : de 1 à 7 jours

**IV.2 Liste des magasins proposant le Service** : leur cartographie est disponible [ICI](#) et susceptible d'évoluer

### **I.V.3 L'offre :**

Elle est constituée de modèles de Stand UP Paddle, de Kayak et de Surf, pour certains spécifiquement conçus pour un usage de location.

Cette liste est disponible sur <https://location-sports.decathlon.fr/sports-deau> ; elle est fonction des stocks disponibles sur chaque magasin et susceptible d'évoluer.

#### **I.V.3.1 matériel SURF**

Accessoires inclus avec l'offre de location de SURF

- Une housse de transport permettant d'y ranger la planche avec les ailerons montés
- 1 leash

Consignes de Sécurité pour l'usage du SURF : Les Produits sont destinés à une utilisation raisonnable, en eaux déclarées ouvertes à la Pratique de son matériel. Par les présentes CGL, le Client.e reconnaît être au courant :

- des consignes de sécurité ci-dessus, liées à l'utilisation du Produit
- de ses obligations légales et réglementaires, notamment des éventuelles interdictions ou autorisations de pratiquer dans certaines eaux : il appartient au client de se renseigner préalablement sur les contraintes légales et réglementaires liées à la pratique.

#### Informations techniques pour l'Usage du SURF:

- Utilisation du leash

ATTENTION : ne retenez jamais votre planche avec les mains ou les doigts enroulés dans le cordon. Cela peut entraîner de graves blessures aux doigts.

Respecter le montage du Leash en vérifiant la fixation à la planche.

Entraînez vous à décrocher le leash de la cheville en cas de problèmes.

- Précautions d'usage du SURF

Attention l'exposition prolongée au soleil ou à de fortes chaleurs peut provoquer des décollements du revêtement. Nous vous conseillons de laisser votre planche stockée à l'ombre et à l'extérieur d'un véhicule.

Resserrer régulièrement les vis d'ailerons avec la clef fournie pour limiter l'entrée d'eau.

Si vous devez sangler la planche sur des barres de toit , nous vous recommandons de mettre la planche dans une housse. La sangle pouvant endommager le rail.

### **I.V.3.2 matériel STAND UP PADDLE (SUP ci après) et KAYAK**

Accessoires inclus avec l'offre de location SUP Un sac de transport 1 pagaie 1 pompe de gonflage 2 gilets d'aide à la flottabilité

Accessoires inclus avec l'offre de location KAYAK Un sac de transport 2 pagaies en 2 parties 1 pompe de gonflage 2/3 gilets d'aide à la flottabilité

Consignes de Sécurité : Les Produits sont destinés à une utilisation raisonnable, en eaux déclarées ouvertes à la Pratique de son matériel. Par les présentes CGL, Le Client reconnaît être au courant :

- des consignes de sécurité ci-dessus, liées à l'utilisation du Produit
- de ses obligations légales et réglementaires, notamment des éventuelles interdictions ou autorisations de pratiquer dans certaines eaux : il appartient au client de se renseigner préalablement sur les contraintes légales et réglementaires liées à la pratique.
- pour l'utilisation du KAYAK 2 personnes : le poids maximum autorisé est de 195 kg (et pour le Kayak 2/3 places de 245 kg). La limite de poids maximum pour le kayak Robust 3 places est de 310 kg

- pour l'utilisation du Stand Up Paddle de la limite de 2 personnes pour un poids maximum de 310 kg

Le Client s'assure par un examen visuel avant chaque utilisation de l'état général du gilet d'aide à la flottabilité fourni. Il s'assure notamment que celui-ci ne présente pas de dégradations susceptibles de lui faire perdre sa flottabilité, auquel cas le Client est tenu d'avertir DECATHLON et à ne pas utiliser ses équipements.

De manière générale, le Client s'assure que les équipements et le gilet d'aide à la flottabilité sont stockés dans un lieu propre, à l'abri du froid, de la chaleur, du soleil et des intempéries.

#### **I.V.4. Responsabilités**

Le matériel SURF SUP et KAYAK ainsi que les accessoires qui vous sont confiés est sous votre entière responsabilité (pour les enfants mineurs sous celle de leurs parents ou représentant légal).

Par la présente, vous confirmez que vous disposez d'une couverture d'assurance appropriée (et notamment d'une assurance responsabilité civile) couvrant l'ensemble des risques liés à l'utilisation du/des Produit(s). Vous reconnaissez avoir pris connaissance des consignes de sécurité afférentes à l'activité prévue lors de l'utilisation et vous engagez à les respecter.

En cas de dommage subi par Decathlon ou des tiers résultant d'une mauvaise utilisation du/des Produit(s) loué(s) ou du non-respect des consignes données lors de la remise du matériel de location, vous vous engagez à rembourser intégralement ledit dommage.

En cas de vol du matériel confié ou de retour partiel (accessoires manquants, ..) , le/la Client(e) se verra réclamer par DECATHLON LOCATION les valeurs suivantes :

- si la location a débuté il y a moins de 6 (six) mois révolus, le prix de vente TTC du matériel neuf manquant.
- Au delà des 6 (six) mois de location révolue, le prix de vente TTC du matériel neuf minoré des mensualités effectivement encaissées par DECATHLON au-delà des 6 (six) mois.

#### **I.V.5. Retour du produit**

Le produit et ses accessoires doit être retiré dans le magasin de retrait du produit

Le matériel doit être rendu propre, séché, en bon état et à la date prévue choisie par le Client.e à la commande.

Des frais de nettoyage pourront vous être facturés par le Magasin pour les articles rendus sales, humides ou avec des codes-barres manquants. Dans le cas où les produits sont rendus dans un état tel qu'ils ne peuvent plus être reloués, un remboursement du produit pourra être demandé.

De même en cas d'accessoires manquants ou cassé, un remboursement des accessoires concernés et des frais afférents au remplacement vous sera demandé et/ou déduit de votre caution

Retour anticipé du produit : le magasin décidera à son initiative d'un remboursement anticipé des jours restants dûs

Retour du produit au delà du jour prévu par votre commande : le magasin décidera à son initiative de vous facturer les journées de retard au tarif de la journée par journée de retard même partiel

#### **I.V.5 Condition de remboursement des réservations**

Toute réservation annulée au plus tard 2 jours calendaires avant la date prévue de début du contrat sera remboursée ; pour des annulations sans certificat médical intervenant dans les 2 jours précédant la date de début du contrat, le montant d'une journée de location sera susceptible de vous être facturée